



Convocation tribunal pour non paiement de pension alimentaire

Par **joky**, le **01/06/2015** à **14:35**

Bonjour

Je suis convoquée dans 2 semaines au tribunal suite à la plainte déposée contre mon ex mari pour non paiement de la pension alimentaire depuis plus de 3 ans. Si celui ci ne se présente pas (ce qui ne serait pas étonnant venant de lui!) comment cela se passe t-il? On m'indique que je dois me constituer partie civile, est ce que cela veut dire qu'il me fait obligatoirement un avocat? J'ai du mal avec tous ces termes juridiques!! De même pendant l'audience m'est il possible de demander à ce que les arriérés de la pension soient versées directement sur les comptes de mes enfants?Merci pour vos réponses.

Par **Catimini**, le **02/06/2015** à **17:02**

Pourquoi avez vous attendu autant, 3 ans ?

Il existe plusieurs manières de recouvrer la contribution si elle n'est pas versée. La CAF peut se substituer à vous, et vous verser L ASF c'est une somme forfaitaire, et il y a aussi paiement direct, par le trésor public, saisie sur salaire.